

sur les biens en capital, lorsqu'une petite entreprise est transmise à l'intérieur d'une même famille, ou même à son personnel.

**Des voix:** Bravo!

**M. O'Connell:** Je me félicite que le parti d'en face en soit arrivé à la même conclusion. Je sais que la nécessité en est évidente. J'espère que le ministre d'État chargé de la petite entreprise (M. Abbott) ne mettra pas trop de temps, avec notre aide, à persuader le ministre des Finances de l'importance d'une pareille disposition.

Il faudrait également accorder d'autres concessions fiscales aux petites entreprises. Je le répète, ce n'est pas tout. Le ministre d'État chargé de la petite entreprise propose d'établir ce que les Américains ont baptisé des sociétés d'investissements dans la petite entreprise. Nous les appellerons sans doute des compagnies d'investissement. Quelles sont les caractéristiques de ce genre de compagnies? Les Canadiens qui ont de l'argent de côté peuvent l'investir dans une société intermédiaire appelée compagnie d'investissement qui risque des capitaux, plutôt que directement dans une petite entreprise. Et qu'est-ce que la compagnie d'investissement de capitaux à risques fait de cet argent? Elle l'investit dans un certain nombre d'entreprises comportant plus ou moins de risques. Elle diversifie ses investissements. Cette diversification protège les investisseurs. C'est un peu comme une police d'assurance. Si vous investissez de l'argent dans un domaine présentant des risques, vos risques sont assez élevés. Si vous investissez votre argent dans une compagnie qui diversifie ses investissements, vous avez des chances de réaliser des bénéfices. Ainsi, nos petites compagnies canadiennes auraient les capitaux à risques dont elles ont besoin pour progresser. Nous manquons actuellement d'institutions de ce genre au Canada. Si j'ai bien compris le ministre, il propose de légiférer pour en créer. Je suis sûr que tous les députés seraient d'accord.

Quel est l'avantage pour les Canadiens d'investir dans ces entreprises? On leur accorde des concessions fiscales. Quel genre de concessions? C'est bien simple, on leur permet de déduire leurs pertes éventuelles de leurs autres revenus. D'autre part, on les impose également à un taux inférieur sur les gains réalisés. Cette perspective de réaliser des gains qui seront moins imposés et d'être protégés contre une perte totale devrait donc les inciter à investir dans des compagnies de ce genre. Les entrepreneurs, qui bénéficieraient également d'autres formes d'aide, auraient ainsi à leur disposition dans le cadre de leurs politiques une nouvelle source de capitaux pour lancer de nouveaux produits et de nouvelles industries. Les ajustements à l'égard de gains de capital les inciteraient à faire fructifier leurs capitaux.

J'aimerais mentionner une autre question, en l'occurrence les caisses spéciales comme celle que demandent les fabricants canadiens de pièces d'automobiles. Ils ne réclament pas de concessions fiscales, mais des prêts remboursables. Pourquoi? Parce que l'industrie automobile entre dans une ère nouvelle. Le public veut maintenant des automobiles plus petites, plus économiques, qui consomment moins d'énergie et qui sont plus sûres. Les fabricants devront produire de nouvelles pièces. Ils utiliseront plus de pièces en plastique et il leur faudra de nouveaux modèles. Le Canada aura-t-il sa part? L'industrie des pièces d'automobiles demande une caisse de prêts d'un quart de milliard de dollars. Une caisse de prêts du même

### *Petite entreprise*

genre avait été établie il y a dix ou douze ans au moment de la signature de l'entente sur l'automobile. Les fabricants ont encore besoin d'une caisse de ce genre. La plus grande partie de l'argent emprunté à la première caisse a été remboursée. C'est une façon d'aider un grand nombre des petites usines établies dans les petites villes et les gros centres urbains du Canada. Cela les aiderait à participer à la prochaine étape d'exploitation de l'industrie automobile.

Comme il ne me reste pas beaucoup de temps, j'aimerais maintenant passer à l'industrie des plastiques. Cette industrie compte 1,400 compagnies. Son taux de croissance est deux fois plus élevé que celui de notre économie. Ses gains annuels de productivité sont deux fois plus élevés que la moyenne dans l'industrie de la fabrication. Elle a besoin de politiques stables en ce qui concerne les tarifs et l'imposition. Par-dessus tout, il faudrait créer un institut des plastiques pour aider à mettre au point une nouvelle technologie afin que cette industrie puisse se tenir à la pointe du progrès. Il faut aussi élaborer des politiques dans le domaine de l'approvisionnement et des tarifs.

J'aimerais maintenant parler de la nécessité de modifier l'organisation interne du gouvernement fédéral. Un simple ministre d'État chargé des petites entreprises ne suffit pas. Il nous faudrait un ministre très ferré en économique. A mon avis, ce pourrait être le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen). Il faut songer à la position du gouvernement en matière de politique, au besoin de cohérence et à la coordination des politiques. Il y a, par exemple, les ministères à vocation économique, comme le ministère de l'Expansion économique régionale, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère des Finances, le ministère des Sciences et de la Technologie et bien d'autres. Quand on élabore une politique et qu'on songe à créer certains organismes, il faut un ministre capable de tout coordonner. C'est le vice-premier ministre et président du Conseil privé qui devrait être chargé de cette fonction particulière.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, je félicite le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) d'avoir proposé aujourd'hui cette excellente motion. Si l'on adoptait et mettait en œuvre toutes les recommandations contenues dans la motion, l'économie canadienne retrouverait certes la voie de la prospérité. Il est évident que l'économie canadienne se fourvoie actuellement.

La Chambre avait déjà été saisie, le 2 février 1978, d'une excellente motion touchant le rôle du gouvernement dans la société et l'économie. Il s'agissait d'un effort pour ramener le gouvernement du Canada à la raison, pour contrôler les dépenses et mettre en œuvre des méthodes permettant de limiter l'augmentation et l'utilisation antidémocratique de mesures législatives qui étouffent les entreprises canadiennes. Les partis libéral et néo-démocrate s'étaient bien sûr alliés pour rejeter cette excellente motion le 2 février dernier. Nous donnons sans doute ce soir des coups d'épée dans l'eau.

Il était intéressant d'entendre le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) parler de capitaux spéculatifs. J'ai ici un document préparé par la firme Peter Henry Jerch and Associates. Dans cet article publié dans un récent supplément de fin de semaine, M. Jerch déclare: